

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 5 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAE 130 Subvention (2.100 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fin d'année 2016 (19e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants de la rue de la Villette (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.100 euros est attribuée à l'association des commerçants de la rue de la Villette située 36, rue de la Villette (19e) (180376 - 2016-09103) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.100 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO